

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
01/09/2020

Dossier complet le :  
01/09/2020

N° d'enregistrement :  
2021\_11541

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une activité d'assemblage et de réparation automobile (carrosserie) sur un site d'environ 18 ha à Mauléon (79)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOREPRIM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Fabrice MAZUREAU, Président

RCS / SIRET

3	9	2	5	0	9	0	1	4	0	0	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (...) ou une emprise au sol (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	Les surfaces de plancher prévues sont supérieures à 11 000 m <sup>2</sup> réparties en deux bâtiments : le bâtiment principal (10 629 m <sup>2</sup> - ateliers, magasin et bureaux au RDC ; magasin et locaux sociaux au R+1) et le bâtiment LMI (552 m <sup>2</sup> - lavage et atelier au RDC ; bureaux au R+1)
30. Installations sur serre et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc	Projet d'ombrières photovoltaïques sur les parkings dont la puissance pourrait dépasser 250 kWc (non défini à ce stade)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il est prévu d'aménager le site actuellement majoritairement à l'état de prairie et partiellement en friche. Il s'agit d'un ensemble de parcelles inoccupées le long de la N149 sur la commune de Mauléon (79), entre un aéroport et un site d'Heuliez Bus. Le projet s'insère dans une zone d'activités.

L'affectation prévue est un site d'assemblage et de réparation de véhicules industriels, uniquement en ce qui concerne des opérations de carrosserie, et de larges espaces de stockage de ces véhicules. Le lavage intérieur et extérieur des véhicules sera également réalisé.

La préparation des véhicules pour répondre aux besoins spécifiques de métiers est prévue.

La Communauté de Communes Delta Sèvres Argent (aujourd'hui intégrée à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais) dispose actuellement de locaux sur ce terrain. Ils ne seront pas modifiés mais incorporés comme bureaux pour le site.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet consiste en la création d'une activité d'assemblage et de réparation de véhicules industriels (carrosserie) à proximité immédiate d'un constructeur de véhicules (Heuliez Bus) et d'un axe routier important (Nationale 249) aisément accessible. Le demandeur mettra le site à disposition de l'utilisateur, à savoir la Société de Diffusion de Véhicules Industriels (SDVI), concessionnaire IVECO, FIAT Professional et IVECO Bus.

Heuliez Bus fait partie du même groupe et de fortes interactions sont ainsi prévues entre les deux sites/activités.

Il est prévu que soient développées prioritairement des activités autour des véhicules électriques et à hydrogène. Le site est actuellement dimensionné pour pouvoir recevoir une rotation de 1 200 véhicules (simultanément sur place) environ, de dimensions variées.

En parallèle, la société porte l'ambition d'apporter une offre de formations à ses métiers auprès des jeunes, en partenariat avec les services publics dédiés.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les étapes de chantier, sur une durée de 12 mois environ, sont les suivantes :

- défrichage de la végétation résiduelle (environ 3 700 m<sup>2</sup> de haies et boisements) ;
- terrassement,
- réalisation des fondations,
- construction des structures,
- aménagements intérieur et extérieur des bâtiments,
- aménagement des espaces extérieurs, voiries, aires de stationnement, ouvrages de gestion des eaux pluviales et espaces naturels.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans le cadre des activités d'assemblage et de réparation automobile (carrosserie), les opérations suivantes seront réalisées sur site :

- Déchargement de véhicules (aire extérieure) ;
- Stockage de véhicules (accidentés ou non) en attente d'intervention ;
- Lavage et réparation de véhicules ;
- préparation de véhicules industriels spécifiques neufs (carrosserie industrielle) ;
- Stockage des véhicules (aires extérieures) avant expédition.

A noter qu'une connexion directe est prévue avec le site d'Heuliez Bus voisin, dont les parcelles sont directement adjacentes. La cabine de peinture d'Heuliez Bus pourra notamment être utilisée pour les activités du projet.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

A titre d'information, le projet sera également soumis à déclaration au titre des ICPE (rubriques 2930-1, 2930-2, 2560) et au titre des IOTA (rubrique 2.1.5.0 bassin versant naturel du projet d'environ 19 ha).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain du projet	187 300 m <sup>2</sup>
Emprise au sol des bâtiments	10 367 m <sup>2</sup>
Surface plancher	11 181 m <sup>2</sup>
Aires de stockage des véhicules, voiries et cheminements piétons	104 901 m <sup>2</sup>
Espaces verts	65 298 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Parc Économique de Rothais  
79700 Mauléon

Parcelles cadastrales (section 233B) :  
0705, 0815, 0813, 0755, 0783, 0759,  
0711, 0644, 0763, 0765, 0693, 0934,  
0769, 0187, 0695, 0937, 0697, 0781,  
0068, 0936, 0942 (partie), 0935, 0947,  
0948

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 00° 4 1' 26 " 45 Lat. 46° 54' 22 " 01

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à plus de 5 km au nord-ouest. Il s'agit de la forêt de Boissière.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en partie couvert par la carte de pré-localisation des zones humides Loire-Bretagne et par la carte de pré-localisation des zones humides des Deux-Sèvres (DREAL). Un diagnostic environnemental a été réalisé entre 2019 et 2020 sur les aspects zones humides et faune flore habitats. Il a permis de relever la présence d'une zone répondant aux critères d'une zone humide à l'extrémité Sud Ouest du site, d'une surface de 750 m <sup>2</sup> . Le rapport de diagnostic est joint en annexe 7 (diagnostic ZH en pages 2 à 11 du diagnostic environnemental).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage. Cependant, il est à noter que le BRGM référence un forage destiné à l'alimentation domestique (privé) à environ 500 mètres au sud (lieu-dit Le Cout).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est aujourd'hui pas urbanisé, le projet nécessitera des aménagements de matériaux nécessaires à la construction.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est quasiment entièrement végétalisé. Un bosquet, une prairie oligotrophe et une zone de haies sont présents. Leur destruction partielle entraînera une perte en termes d'habitats. En termes de faune, la présence d'une espèce à enjeu a été relevée : l'œdicnème criard (oiseau), qui se rassemble sur le site avant migration. Le lieu est également propice à sa nidification (nidification probable identifiée en juillet 2020 et juillet 2021). La nidification de la linotte mélodieuse a également été avérée au centre du site. Des mesures de compensation seront prévues sur le terrain pour cette espèce. Ce point est développé en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La petite zone présentant des caractéristiques de zone humide (de fonctionnalité réduite) sur le site est hors de l'emprise prévue des travaux. Elle sera donc conservée (mesure d'évitement).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur des terrains en friche en attente d'urbanisation localisés en zone UX (Zones d'activités) au PLU de Mauléon.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'existe sur la commune de Mauléon.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séismes : exposition modérée Inondations : pas en zone d'aléa
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site dispose d'un accès quasi direct à la N149 (2 x 1 voie) et se situe à environ 6 km de l'échangeur le plus proche vers la N249 (2 x 2 voies).  Le trafic estimé est situé entre 50 et 100 véhicules par jour, additionnés des véhicules personnels des employés (une quarantaine), soit au total 90 à 140 véhicules journaliers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit liées au projet seront principalement les machines nécessaires aux travaux de carrosserie et le trafic routier généré. Les opérations de carrosserie seront toutes réalisées en intérieur du bâtiment prévu au centre du terrain, à environ 300 mètres au sud-ouest de l'habitation la plus proche. Par ailleurs, l'environnement sonore est celui d'une zone d'activités avec la proximité immédiate de l'aérodrome Mauléon-Bocage et de l'usine Heuliez.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets dans l'air liés au trafic induit.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lavage des véhicules entraînera la production d'eaux usées industrielles. Ces eaux seront traitées dans une station dédiée sur site puis rejoindront le réseau public d'assainissement. La présence de personnel d'exploitation générera également des rejets d'eaux usées domestiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Outre les déchets classiques (papiers, cartons, déchets résiduels), le site pourra générer des déchets métalliques (pièces de carrosserie hors d'usage).</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conservation de zones végétalisées est prévue. Le projet s'insérera dans un paysage industriel. Aucun éléments patrimonial n'est situé à proximité et le site n'est pas dans une zone de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conforme avec l'affectation de la zone au PLU.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet voisin n'a été porté à notre connaissance à ce stade.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, les caractéristiques du projet et les mesures suivantes sont retenues :

- choix de l'implantation au sein d'une zone d'activités, sur des terrains en friche en attente d'urbanisation et bien desservis,
- choix de l'implantation à proximité immédiate de l'usine Heuliez Bus permettant la mise en commun de moyens de production (cabine de peinture etc.),
- gestion des eaux pluviales par infiltration au plus près des différentes aires imperméabilisées,
- planification des travaux pour tenir compte du calendrier des espèces identifiées,
- évitement de la zone humide de fonctionnalité réduite identifiée,
- mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation vis à vis des espèces à enjeux identifiées (cf annexe 7),
- implantation d'ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement et/ou de panneaux photovoltaïques sur les toitures pour la production d'énergie (3200 m2 projetés) et implantation de prises de charge pour les véhicules.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du choix d'implantation, de la nature du projet, de ses impacts potentiels et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation déjà retenues, il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Diagnostic environnemental du site

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rennes

le, 31/08/2021

Signature

Monsieur Fabrice MAZUREN,  
Président de la société SOREPPIN





# Annexe 2 - Plan de situation

-  Site de projet
-  Limites communales

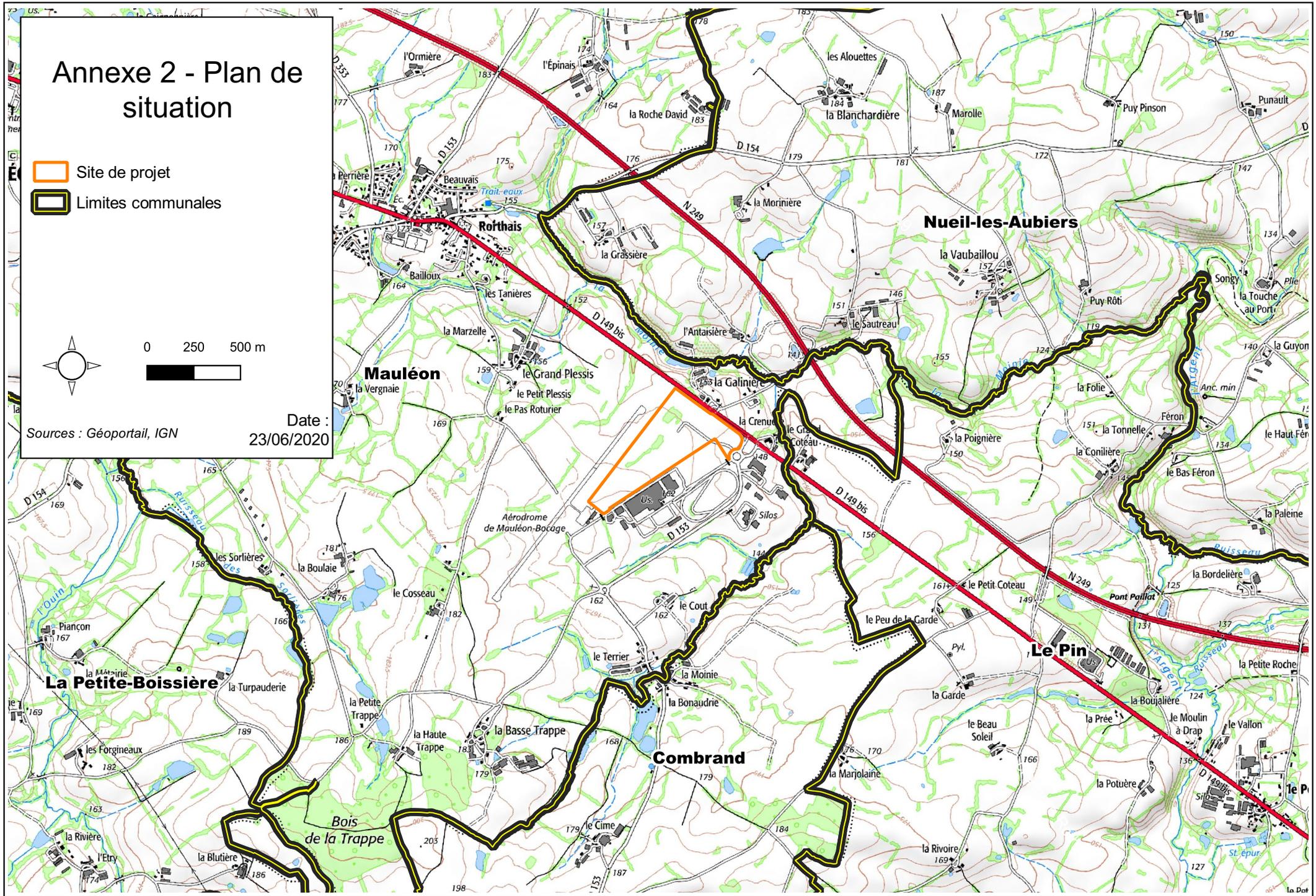


0 250 500 m



Sources : Géoportail, IGN

Date :  
23/06/2020



## Annexe 3

### Reportage photographique

1



Vue depuis la N149 en direction du sud, en limite de l'aérodrome  
(ICE, 09/06/2020)

2



Vue depuis la N149 en direction du sud-ouest, au niveau du bâtiment de la Communauté de  
Communes Delta Sèvres Argent (visible à gauche)  
(Source : Google StreetView, avril 2011)

## Annexe 3

### Reportage photographique

3



Vue de la parcelle cultivée au nord-ouest du bâtiment de l'agglomération  
(ICE, 09/06/2020)

4



Future entrée du site, au niveau du parking de la Communauté de Communes Delta Sèvres  
Argent  
(Source : Google StreetView, octobre 2016)

## Annexe 3

### Reportage photographique

5



Vue du site vers le sud-ouest. Les bâtiments d'Heuliez-Bus sont visibles au fond.  
(ICE, 09/06/2020)

6



Partie la plus au sud du site, vue depuis les abords du bâtiment de l'aérodrome.  
(ICE, 09/06/2020)

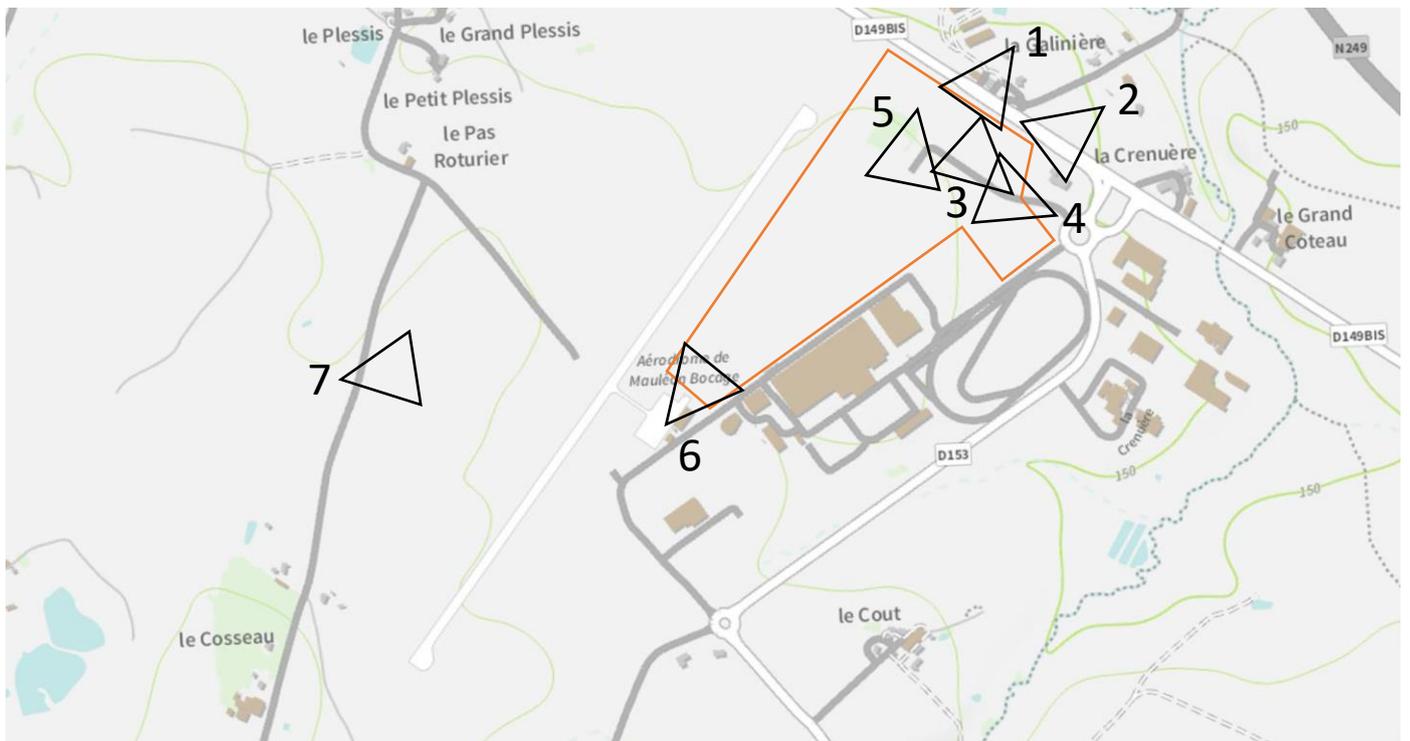
# Annexe 3

## Reportage photographique

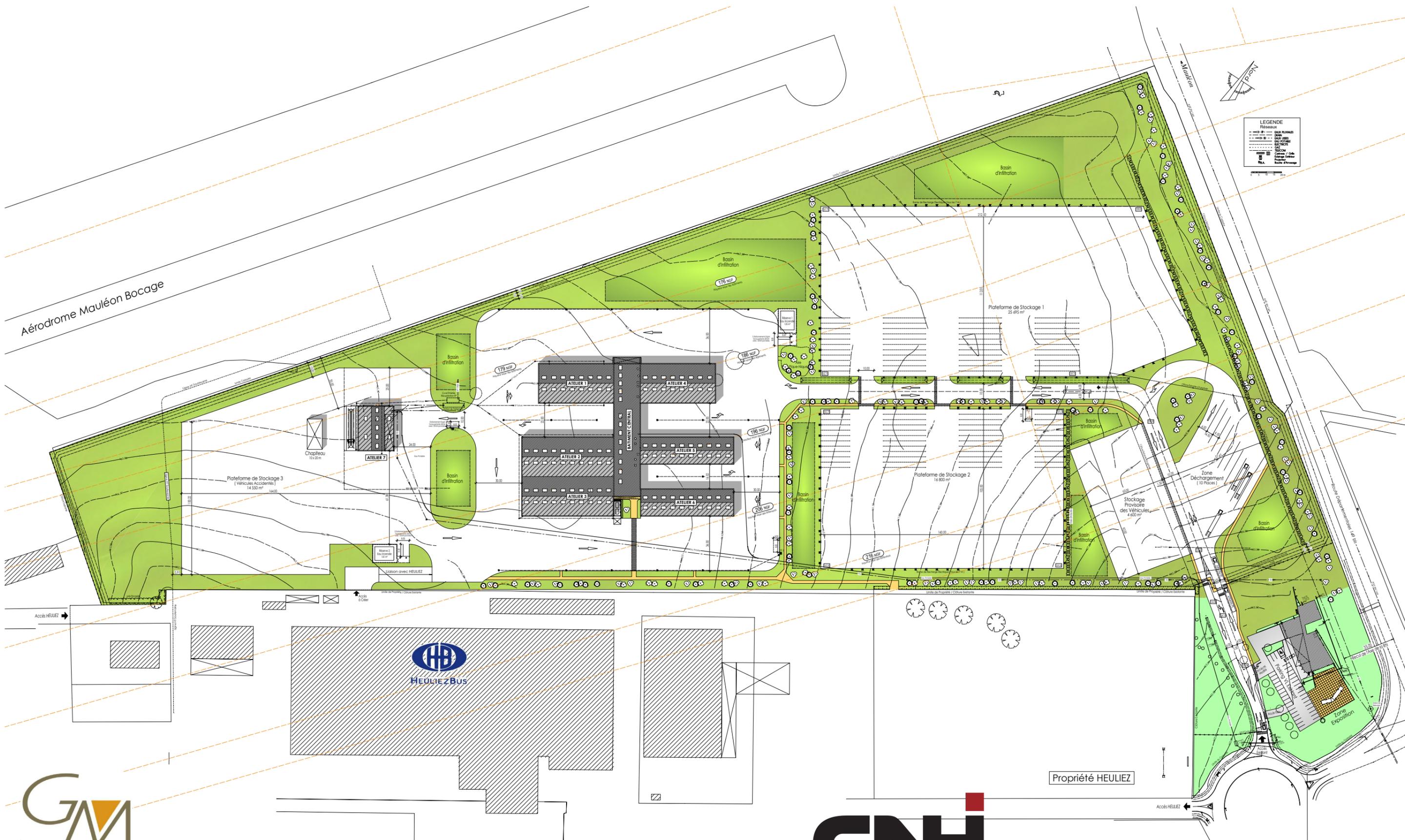
7



Vue éloignée du site  
(Source : Google StreetView, février 2010)



Localisation des prises de vue  
(Fond de plan : Géoportail)



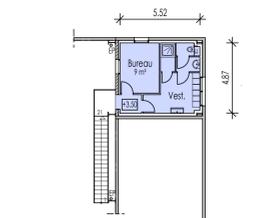
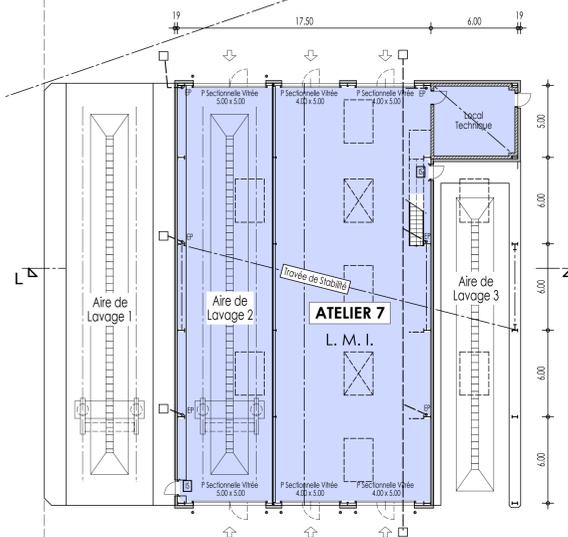
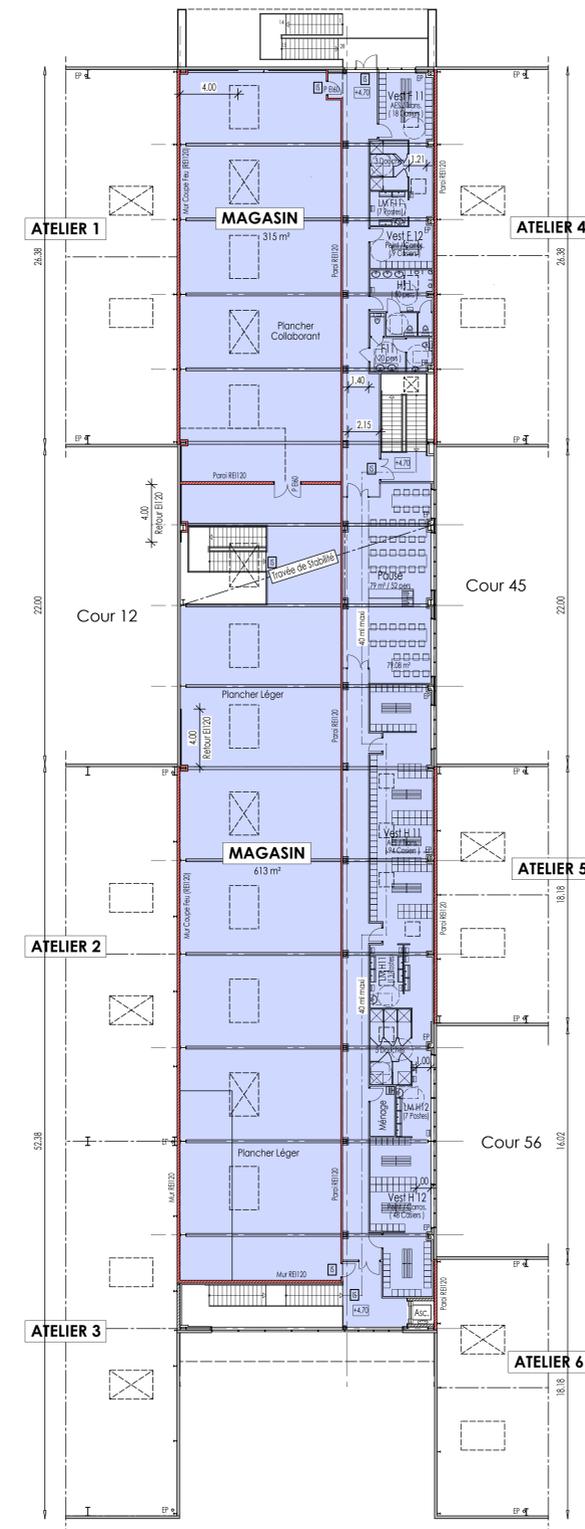
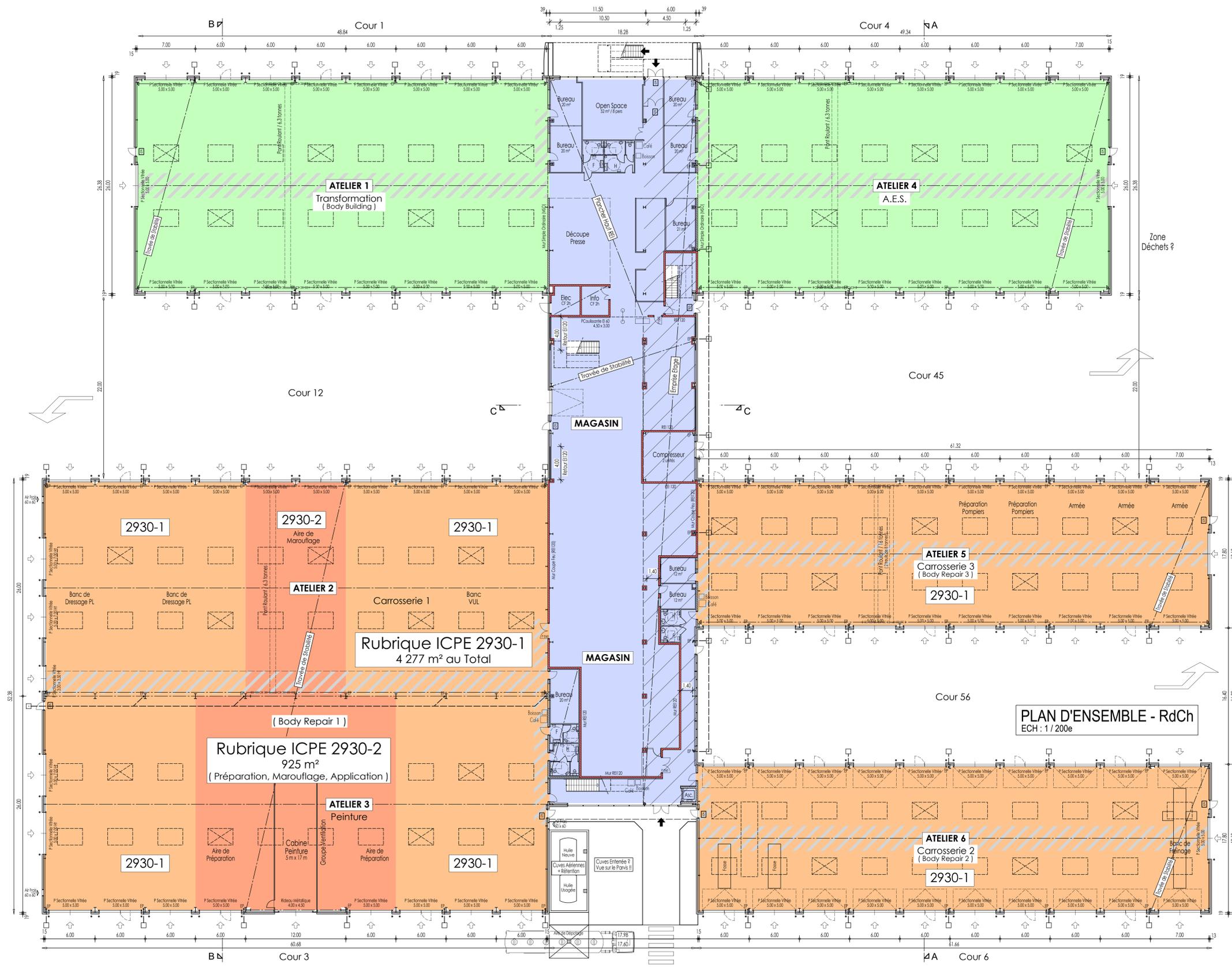
GRUPE MAZUREAU



Juin 2021



**PROJET DE CONSTRUCTION - Parc Economique de Rorthais - 79 MAULEON**



MAITRE D'OUVRAGE



PROJET

**CNI INDUSTRIAL**  
Projet de Construction de Bâtiments d'Activités  
Parc Economique de Rorthais  
79 MAULEON

**PLANS BATIMENTS**  
Rez de Chaussée  
Etage

ARCHITECTE

Sarl NICOT ARCHITECTE  
146 route de Lorient - 35 000 RENNES  
Tel: 02.99.33.84.44 - Fax: 02.99.59.44.43  
Mail: agence@nicot-archi.com

**2** ECH : 1 / 200e  
Ref : 1959  
18 Juin 2021

# Annexe 5 - Plan des abords

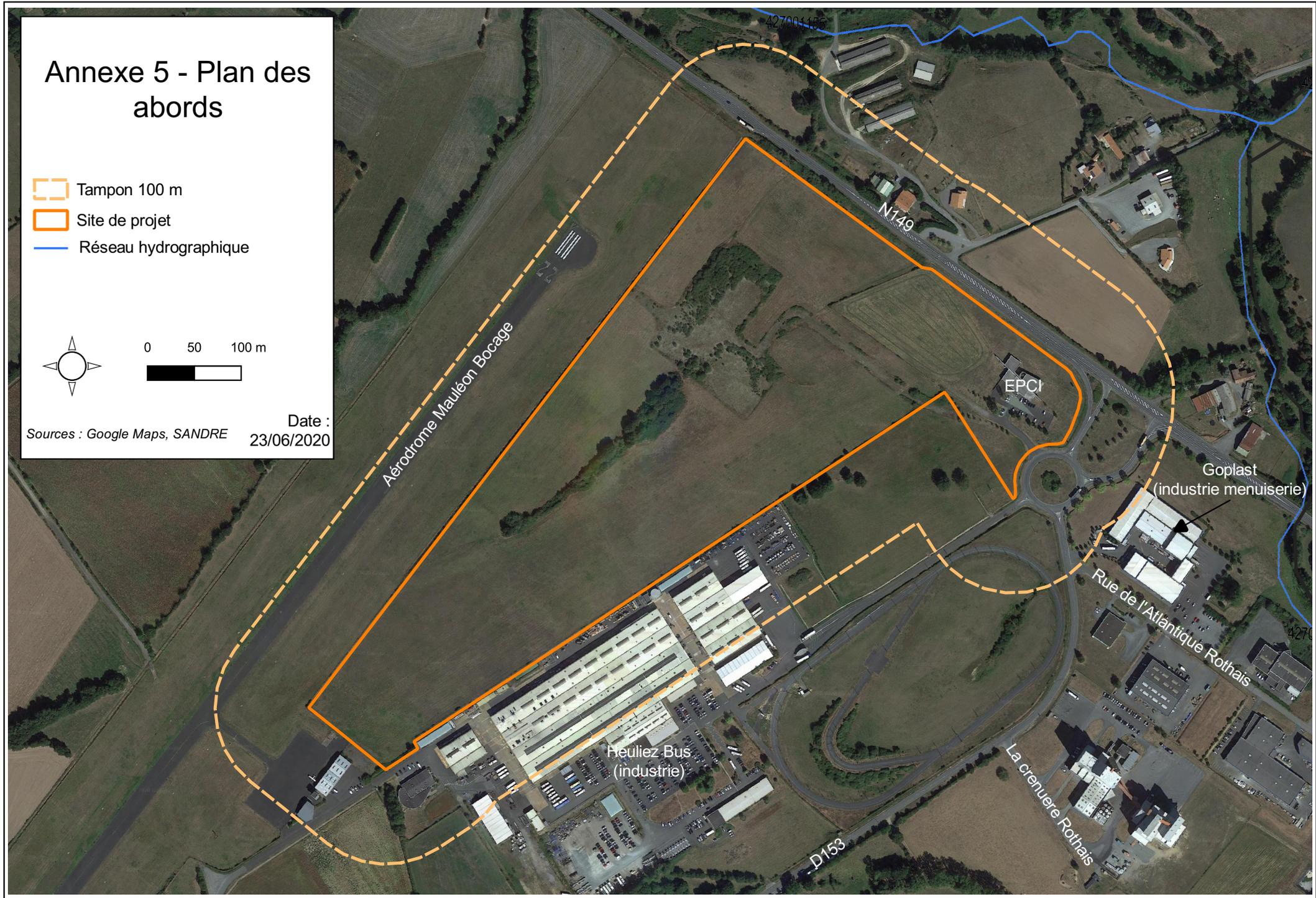
-  Tampon 100 m
-  Site de projet
-  Réseau hydrographique



0 50 100 m



Sources : Google Maps, SANDRE  
Date : 23/06/2020



## Annexe 6 - Localisation des zones Natura 2000

-  Site projet (emprise totale)
-  Zones de protection spéciale
-  Sites d'importance communautaire (ZSC, SIC)
-  Limites communales



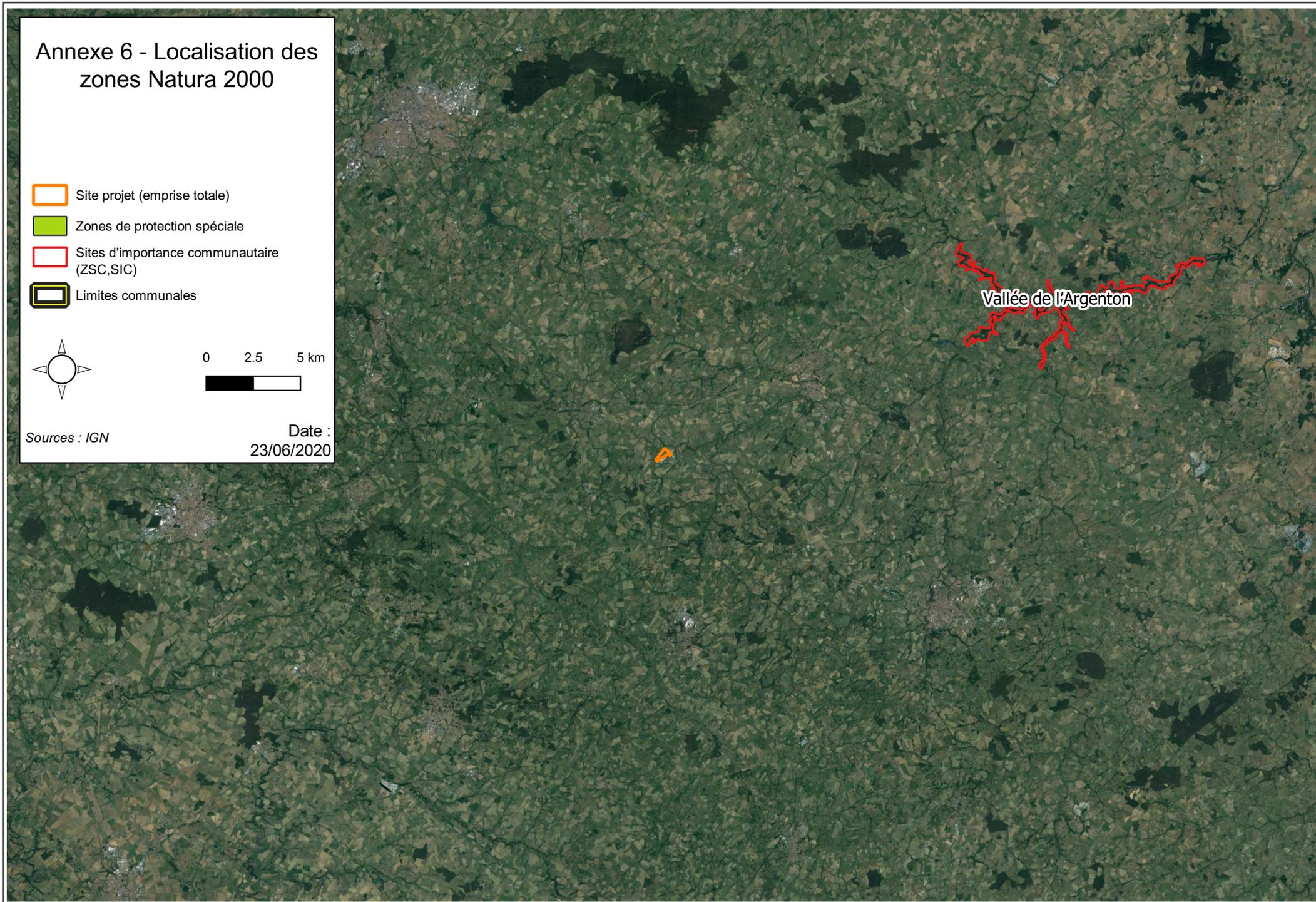
0 2.5 5 km



Sources : IGN

Date :  
23/06/2020

Vallée de l'Argenton



## Annexe 7

### Diagnostic environnemental

Dans le cadre du projet d'implantation du nouvel établissement porté par SOREPRIM pour le compte du groupe SDVI (Fiat Iveco), un diagnostic environnemental du terrain d'accueil du projet a été confié au cabinet ATAM Environnement.

Des inventaires ont tout d'abord eu lieu :

- à l'automne, en octobre 2019,
- à la fin de l'hiver / début du printemps, en mars 2020,
- au printemps en mai 2020.

A l'issue de ces différents passages, le bureau d'études ATAM Environnement a rédigé le rapport de juin 2020 annexé ci-après.

Un nouveau passage a ensuite été réalisé en juillet 2020 puis, le projet ayant été suspendu jusqu'en mai 2021, un nouveau passage estival a été réalisé en juillet 2021 afin d'infirmier/confirmé les observations effectuées en juillet 2020.

Le rapport annexé ne tient par conséquent pas compte des derniers résultats issus de ces deux campagnes estivales. Ce rapport sera prochainement complété dans ce cadre.

Outre l'identification d'une zone humide de 750 m<sup>2</sup> d'intérêt limité qui pourra être préservée, les résultats obtenus jusqu'en mai 2020 avaient permis d'identifier essentiellement les enjeux suivants :

- Enjeu potentiel pour la flore de la prairie oligotrophe au centre de la friche,
- Enjeu moyen du site pour les reptiles (couleuvre à collier et lézard des murailles),
- Absence d'enjeu pour les amphibiens,
- Enjeu faible pour les mammifères hors chiroptères (lapin de garenne),
- Enjeu faible pour les chiroptères,
- Enjeu potentiel moyen pour l'oedème criard (groupe observé en automne et habitat favorable à la nidification) – cf ci-dessous,
- Enjeu potentiel moyen pour la linotte mélodieuse, le chardonneret élégant, l'alouette des champs, le bruant proyer, la tourterelle des bois et le pinson des arbres (nidification probable) – cf ci-dessous,
- Enjeu faible pour les insectes.

L'identification de ces enjeux a permis de proposer des aménagements permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs probables du projet. Ces aménagements ont été traduits sur un plan du projet et ont fait l'objet d'un partage avec le maître d'ouvrage afin d'être intégrés à la conception. Ils comprennent notamment :

- La création et le renforcement des haies buissonnantes et multistrates,
- La création de pierriers,
- La réservation de passages à petite faune dans les clôtures périphériques,
- La création de zones de friches maîtrisées,

- La création de boisements,
- La création de mares,
- L'adaptation du calendrier de travaux aux espèces rencontrées.

Ce plan d'aménagement figure en page 28 du diagnostic environnemental annexé.

Les observations réalisées en juillet 2020 et juillet 2021 ont permis d'observer la présence d'un couple d'œdicnème criard avec une nidification probable sur le terrain du projet, au sein de la friche localisée au centre. Le projet va supprimer son habitat de reproduction probable. Cependant, l'impact pourra être considéré comme faible car il existe de nombreux habitats de report aux alentours. Le passage de juillet 2021 a également confirmé la nidification avérée de la linotte mélodieuse au sein de la friche au centre. Le projet va détruire son habitat mais des zones de compensation de récréation de friches sont envisagées sur le terrain en compensation ainsi que sur des terrains proches du site (à rechercher).

Ces derniers constats vont prochainement être intégrés au sein du rapport de diagnostic environnemental.

Suite à des échanges préalables avec l'administration, une demande de dérogation au titre des espèces protégées est jugée nécessaire, notamment concernant l'œdicnème criard. L'identification des mesures de compensation est en cours avec notamment la recherche de terrains de compensation proches du projet.

## **ICE Conseil**

Parc d'activité Doaren Molac

Centre Polidesk

56610 Arradon

# Projet d'aménagement Commune de Mauléon (79)

-----

## **DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL**

**Diagnostic initial de janvier et mars 2020 complété en mai 2020**

## SOMMAIRE

<b>1 – CONTEXTE DU DIAGNOSTIC</b>	<b>P.01</b>
<i>Carte – Situation du site d'étude</i>	<i>P.01</i>
<b>2 – DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES</b>	<b>P.02</b>
2.1 – METHODOLOGIE	P.02
2.1.1 – Source des données	P.02
2.1.2 - Dispositions réglementaires relatives aux zones humides	P.02
2.1.3 - Méthode d'identification des zones humides	P.02
2.2 – CONTEXTE PHYSIQUE DU SITE	P.04
2.2.1 - Géologie	P.04
<i>Carte – Contexte géologique du site</i>	<i>P.05</i>
2.2.2 - Topographie - Hydrographie	P.05
<i>Carte – Fonctionnement hydraulique du site</i>	<i>P.06</i>
2.3 – PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES	P.07
2.3.1 - Pré-localisation DREAL	P.07
<i>Carte – Pré-localisation des zones humides - DREAL</i>	<i>P.07</i>
2.3.2 - Milieux potentiellement humides en France	P.07
<i>Carte – Pré-localisation des milieux potentiellement humides en France</i>	<i>P.07</i>
2.4 – DETERMINATION DES ZONES HUMIDES DU SITE	P.08
2.4.1 - Analyse suivant le critère floristique	P.08
2.4.2 - Analyse suivant le critère pédologique	P.09
2.4.3 - Conclusion sur les zones humides	P.10
<i>Carte – Résultat du diagnostic des zones humides</i>	<i>P.11</i>
<b>3 – DIAGNOSTIC FAUNE FLORE</b>	<b>P.12</b>
1.1 – METHODOLOGIE	P.12
3.1.1 – Principes des inventaires	P.12
3.1.2 – Méthode des inventaires	P.12
<i>Carte – Localisation des points d'inventaire IPA</i>	<i>P.13</i>
3.2 – HABITAT DU SITE – FLORE	P.15
3.2.1 – Contexte général	P.15
3.2.2 – Description des habitats	P.15
<i>Carte – Habitats du site d'étude</i>	<i>P.17</i>
3.2.3 – Enjeux floristiques du site	P.18
3.3 – FAUNE	P.21
3.3.1 – Contexte général	P.21
3.3.2 – Enjeux du site pour les reptiles	P.21
3.3.3 – Enjeux du site pour les amphibiens	P.20
3.3.4 – Enjeux du site pour les mammifères, hors chiroptères	P.22
3.3.5 – Enjeux du site pour les oiseaux	P.22
3.3.6 – Enjeux du site pour les chiroptères	P.25
3.3.7 – Enjeux du site pour les insectes	P.25
<i>Carte – Habitats potentiellement à enjeux pour la faune et la flore</i>	<i>P.26</i>
3.4 – PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT	
AU REGARD DES ENJEUX POTENTIELS FAUNE/FLORE	P.27
<i>Carte - Préconisation d'aménagement et propositions de mesures</i>	<i>P.28</i>



## 2 – DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES

### 2.1 – Méthodologie

#### **2.1.1 – Source des données**

L'étude des zones humides a été établie à partir de :

- Données bibliographiques permettant une pré-localisation des zones humides :
  - Carte géologique au 1/50 000 (formations géologiques) ;
  - Carte IGN au 1/25 000 (cours d'eau, mares, topographie) ;
  - Pré-localisation de la DREAL Pays de la Loire ;
  - Pré-localisation des milieux potentiellement humides en France réalisée par l'INRA – et l'Agrocampus Ouest, Rennes – Quimper ;

- Relevés de terrain.

Les relevés de terrain et la délimitation des zones humides ont été réalisés le 15 octobre 2019, à l'appui d'une étude floristique (présence de flore indicatrice de milieux humides) et de sondages pédologiques réalisés à la tarière (traces d'hydromorphie dans le sol).

Les émissaires hydrauliques (mares, fossés, écoulements naturels) ont également été relevés, car ils participent à la formation et aux fonctionnalités des zones humides.

#### **2.1.2 - Dispositions réglementaires relatives aux zones humides**

L'article L.211-1 du code de l'environnement (modifié par la loi no 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement) définit les zones humides comme suit :

*"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".*

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, dans son article 1<sup>er</sup>, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

En référence à ces dispositions, deux critères permettent l'identification d'une zone humide et un seul critère suffit pour le classement en zone humide :

- La présence de végétation hygrophile (espèces indicatrices de milieux humides), recouvrant plus de 50 % d'une entité homogène.
- L'hydromorphie des sols, observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

#### **2.1.3 - Méthode d'identification des zones humides**

⇒ **Protocole de l'analyse floristique :**

Cette analyse porte sur chacun des secteurs homogènes du site, du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chaque secteur homogène, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées comme indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

L'examen de la végétation est réalisé selon le protocole ci-dessous (en référence à l'arrêté du 24 juin 2008) :

- Estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation sur chaque placette, selon que l'on est en milieu herbacé, arbustif ou arborescent, en travaillant par ordre décroissant de recouvrement.
- Etablissement, pour chaque strate, d'une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, auxquelles il convient d'ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % ; une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- Regroupement des listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues ;
- Examen du caractère hygrophile des espèces de cette liste et si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

⇒ **Protocole de l'analyse pédologique :**

Comme pour la flore, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points dont le nombre, la répartition et la localisation précise dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si c'est possible.

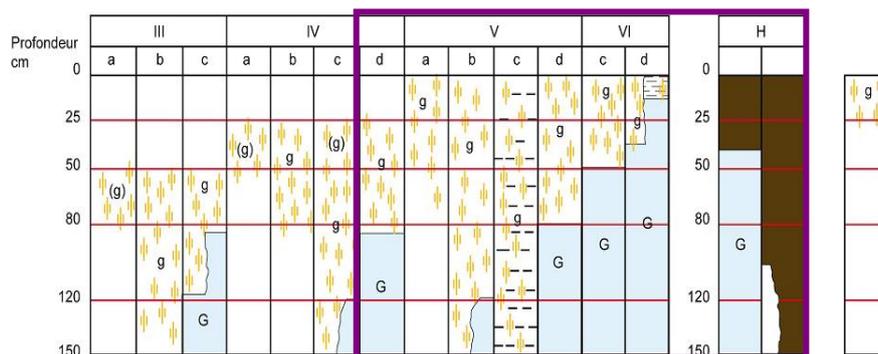
L'hydromorphie des sols est appréciée en référence aux classes du tableau GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée). L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Dans les horizons rédoxiques (Horizon g) ou pseudo-gleys, on distingue à la fois des traits d'oxydation du fer (couleur rouille) et des traits de déferrification (grises). Ces horizons caractérisent des sols temporairement engorgés par l'eau.

Dans les horizons réductiques (Horizon G) ou gley, à dominante grise, le fer est réparti de manière homogène et est en quasi permanence sous forme réduite. Ces horizons, très rares, sont caractéristiques d'un engorgement permanent ou quasi-permanent par l'eau.

## Classes d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée)



Types de sols caractérisant  
des zones humides

### Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon réductique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	

*d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)*

Source : Arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009

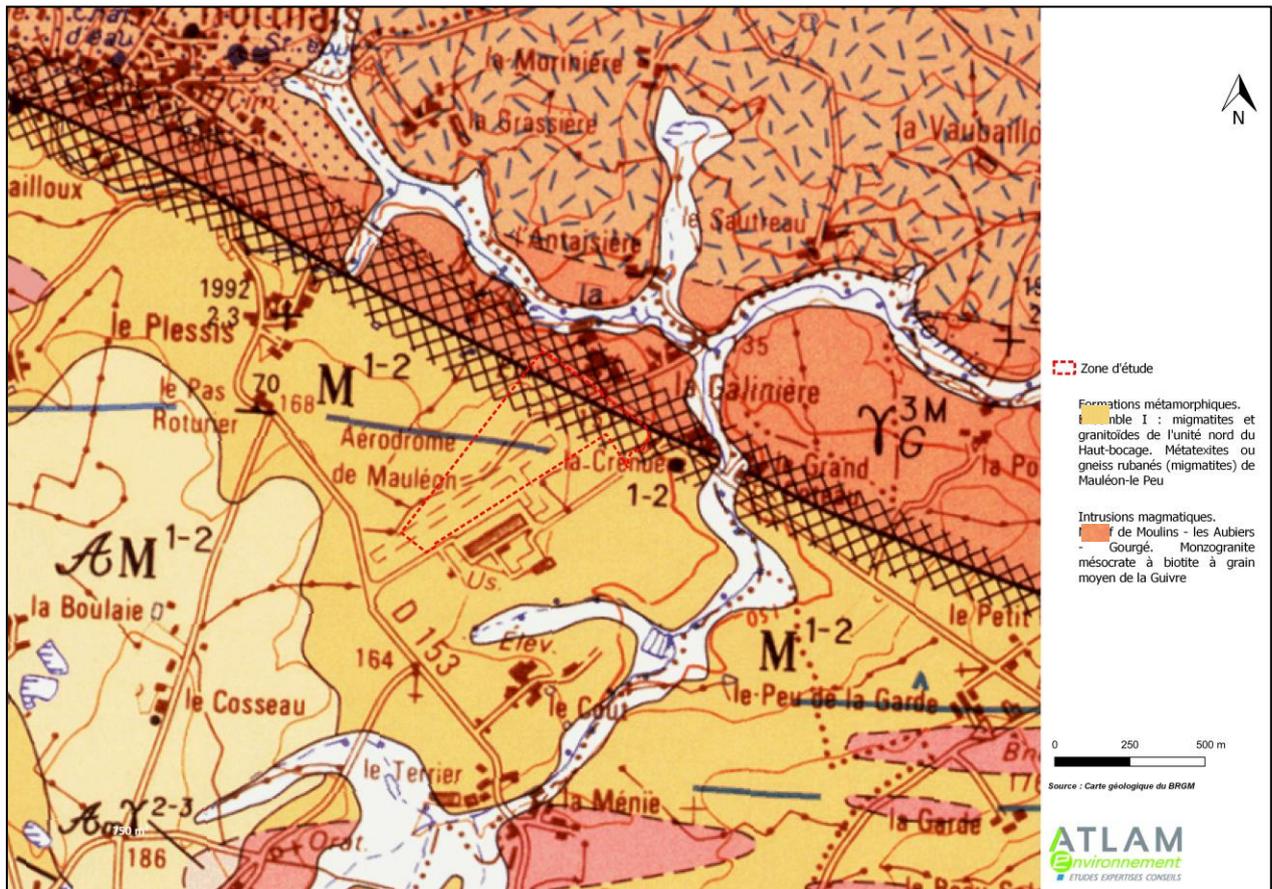
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.

## 2.2 - Contexte physique du site

### 2.2.1 - Géologie

Le site se localise en majorité sur une formation de roches métamorphiques (ensemble I : migmatites et granitoïdes de l'unité nord du Haut-bocage. Métatexites ou gneiss rubanés de Mauléon-le Peu : schistes phylliteux et métagrauwackes albitiques). L'extrémité nord/est se localise sur une formation d'intrusions magmatiques (Massif de Moulins - les Aubiers - Gourgé. Monzogranite mésocrate à biotite à grain moyen de la Guivre).

CONTEXTE GEOLOGIQUE DU SITE



**2.2.2 - Topographie - Hydrographie**

La commune de Mauléon se situe à la jonction de deux bassins versants d'affluents de la Loire, le bassin de la Sèvre Nantaise et le bassin du Thouet, par l'intermédiaire de la Moinie, affluent de l'Argent puis de l'Argenton.

Le site d'étude se localise sur le bassin versant du Thouet, en tête d'écoulement d'un petit affluent de la Moinie, à une altitude comprise entre 153m NGF au sud/est et 165 m NGF au nord. La Moinie s'écoule à un peu plus d'un kilomètre au sud du site.

Aucun cours d'eau ou écoulement n'est présent sur le site d'étude. Un fossé situé en limite nord du site recueille une partie des eaux de ruissellement du site pour les diriger vers le réseau d'eau en bordure de la RD 149 bis.

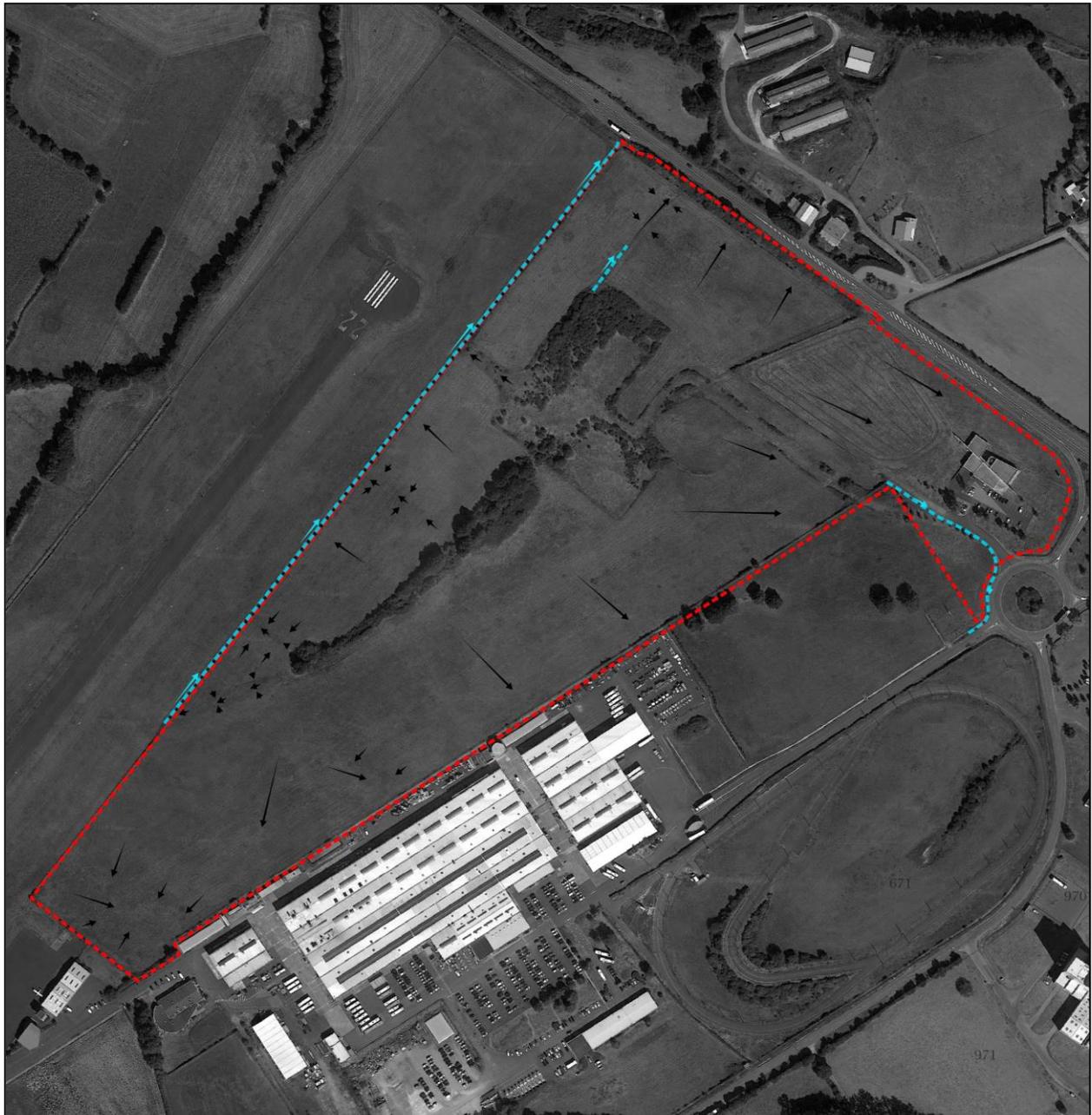


Fossé situé en limite nord de la zone d'étude



Point bas du site d'étude

FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SITE



**ATLAM**  
Environnement  
ETUDES EXPERTISES CONSEILS

0 50 100 m



Source : BD ORTHO®

- Sens des pentes et des écoulements naturels
- Fossés
- Sens d'écoulement des fossés
- Zone d'étude

## 2.3 - Pré-localisation des zones humides

### 2.3.1 - Pré-localisation DREAL

Le zonage de pré-localisation établi par les services de la DREAL ne fait figurer aucune zone humide.

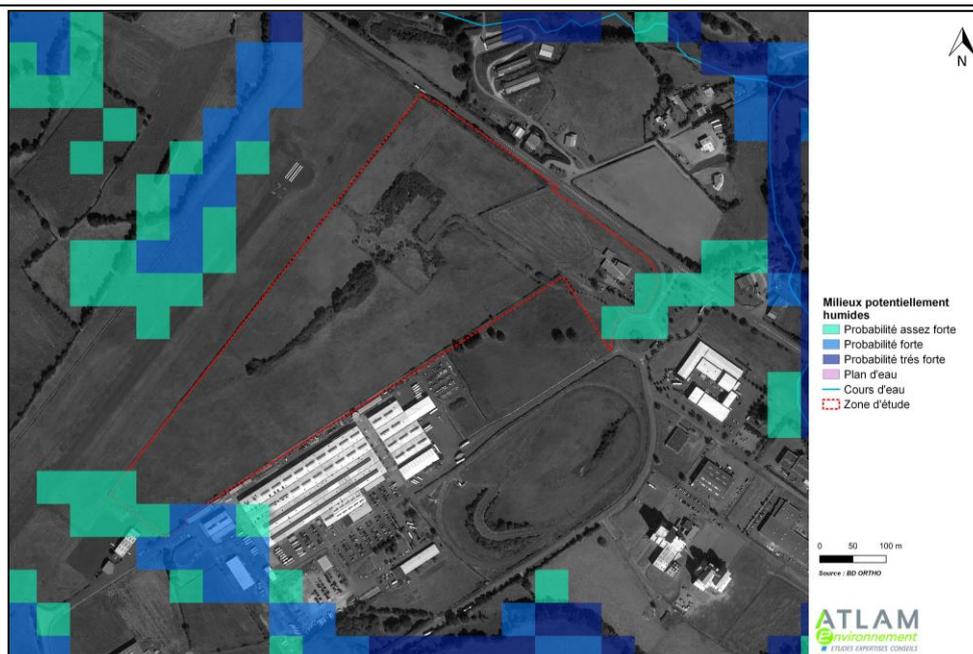
#### PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES - DREAL



### 2.3.2 - Milieux potentiellement humides en France

La pré-localisation des milieux potentiellement humides en France réalisée par l'INRA – et l'Agrocampus Ouest, Rennes – Quimper met en avant la présence d'une zone humide à probabilité assez forte aux deux extrémités du site (au nord/est et au sud/ouest).

#### PRE-LOCALISATION DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES EN FRANCE



## 2.4 - Détermination des zones humides du site

### **2.4.1 - Analyse suivant le critère floristique**

Le site d'étude se compose de différentes unités homogènes qui ont fait l'objet d'une caractérisation de la végétation :

- Une prairie de fauche en grande majorité
- Un petit secteur cultivé
- Un espace vert tondu, au nord/est du site.

En complément on trouve : une bande boisée, des zones en friche, quelques haies buissonnantes et chemins enherbés.

#### ⇒ **Prairie de fauche à végétation mésophile**

Ce milieu se compose en majorité d'espèces typiques des prairies de la zone euro-sibérienne, telles que le ray-grass (*Lolium perenne*), le trèfle rampant (*Trifolium repens*), la carotte sauvage (*Daucus carota*), la marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*) ou le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*). D'autres espèces comme le rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le cirse des champs (*Cirsium arvense*) ou l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) se développent au sein de ce milieu.

Ces espèces ne sont pas indicatrices de zones humides.



#### ⇒ **Culture**

En 2019, la parcelle était cultivée en maïs. En bordure de la parcelle on retrouve quelques espèces spontanées comme le ray-grass (*Lolium perenne*), le chardon des champs (*Cirsium arvense*) et le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).

Ces espèces ne sont pas indicatrices de zones humides.



#### ⇒ **Espace vert tondu**

Ce milieu se compose d'un cortège d'espèces communes peu diversifiées, telles que le ray-grass (*Lolium perenne*), la pâquerette (*Bellis perennis*) ou le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*).

Ces espèces ne sont pas indicatrices de zones humides.



Les chemins enherbés, haies, bandes boisées et friches ne présentent aucune végétation indicatrice de zones humides.

**Sur l'ensemble du site d'étude, la végétation ne peut pas être retenue comme critère d'identification des zones humides.**

### **2.4.2 - Analyse suivant le critère pédologique**

En complément de l'analyse floristique, 75 sondages à la tarière ont été réalisés sur le site ou en limite, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant.

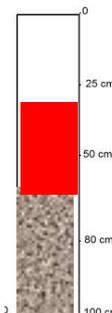
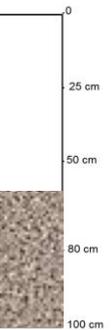
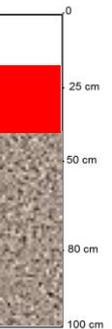
Ces sondages ont été placés sur l'ensemble du site en tenant compte de la topographie afin de délimiter au mieux les zones humides potentiellement présentes.

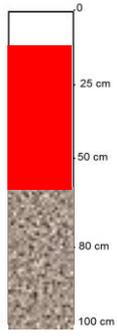
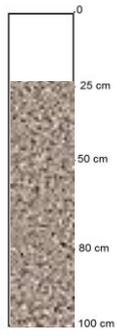
Au regard des critères pédologiques observés sur le terrain, 4 sondages sur les 55 réalisés révèlent la présence d'une zone humide au fond d'un micro talweg.

Au niveau de ces sondages, les premières traces rédoxiques apparaissent en moyenne à partir de 10 cm de profondeur puis s'intensifient en profondeur.

Des traces rédoxiques ont également été relevées avant 0,25 m de profondeur sur d'autres sondages mais la présence de la roche mère à partir de 0,40 m de profondeur entraînant le déclassement de ces sondages en non humide.

La majorité des sondages révèle une absence d'horizon caractéristique des zones humides et un refus de tarière (roche mère) vers 0,60 m de profondeur.

N° des sondages	Profil des sondages	Description	Classe du tableau GEPPA
N°9, 42 à 45, 50 à 55, 59 à 65, 68, 69, 74		Présence de traces rédoxiques à partir de 0,30 m jusqu'au refus de tarière (roche mère) entre 0,50 m et 0,90 m.	Classe IVa <b><u>Zone non humide</u></b>
N°4 à 8, 10 à 18, 22 à 40, 56 à 58, 70, 75		Absence de traces rédoxiques. Refus de tarière (roche mère) entre 0,50 m et 0,90 m.	Hors classe <b><u>Zone non humide</u></b>
N°66, 67, 72, 73		Présence de traces rédoxiques à partir de 0,15 m jusqu'au refus de tarière (roche mère) entre 0,30 m et 0,50 m.	Hors classe <b><u>Zone non humide</u></b>

<p>N°46 à 49</p>		<p>Présence des premières traces rédoxiques à partir de 0,10 m s'intensifiant en profondeur jusqu'au refus de tarière (roche mère) entre 0,55 m et 0,80 m jusqu'au refus.</p>	<p>Classe Vb <u>Zone humide</u></p>
<p>N°1 à 3, 19 à 21, 41, 71</p>		<p>Refus de tarière (remblai ou roche mère) entre 0,10 m et 0,30 m. Présences de traces rédoxiques avant la roche mère.</p>	<p>Hors classe <u>Zone non humide</u></p>

<p>Sondage n°46 : refus à 0,7 m (roche mère). Traces rédoxiques débutant à 0,15 m et s'intensifiant légèrement en profondeur. <b>Zone humide</b></p>	
<p>Sondage n°28 : refus de tarière vers 0,7 m (roche mère). Pas de traces rédoxiques. <b>Zone non humide</b></p>	

### **2.4.3 – Conclusion sur les zones humides**

Ce diagnostic révèle la présence d'une petite zone humide d'environ 750 m<sup>2</sup> (au droit des parcelles cadastrales : n°705 = 330 m<sup>2</sup> ; n°755 = 420 m<sup>2</sup>) sur le site d'étude.

La fonctionnalité de cette zone humide est très réduite au regard du contexte local (situation, type de sol, isolement, absence d'une végétation indicatrice). Sa fonction hydraulique (régulation naturelle des crues, recharge des nappes, stockage des eaux de surfaces...) est faible, tout comme ses fonctions épuratrices (régulation des nutriments et interception des MES) et biologiques (zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune, intérêt patrimonial d'espèce ou d'habitat, stockage de carbone...).

RESULTAT DU DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES



**ATLAM**  
Environnement  
ETUDES EXPERTISES CONSEILS

0 50 100 m



Source : BD ORTHO®

 Zone humide retenue  
(critère pédologique  
et/ou floristique)

**Analyse pédologique**

-  Sondage pédologique  
répondant aux critères ZH
-  Sondage pédologique  
ne répondant pas aux critères ZH

 Espace vert tondu  
Prairie à végétation mésophile  
(ne répondant pas aux critères ZH)

 Culture  
(ne répondant pas aux critères ZH)

 Bande boisée  
(ne répondant pas aux critères ZH)

 Friche/taillis à végétation mésophile  
(ne répondant pas aux critères ZH)

 Haie (ne répondant pas  
aux critères ZH)

 Zone remaniée (décaissement ou remblai)

 Bâti

 Zone d'étude

## 3 – DIAGNOSTIC FAUNE FLORE

### 3.1 – Méthodologie

#### **3.1.1 – Principes des inventaires**

Les inventaires de terrain avaient pour but :

- Le relevé des habitats, selon le code Corine Biotopes, en fonction de leur homogénéité floristique et écologique.
- Le relevé des espèces faunistiques ou floristiques patrimoniales, éventuellement présentes sur le site, à la période d'inventaire.
- La détermination des fonctions effectives et potentielles remplies par les différents habitats du site pour chacun des groupes d'espèces.

Les taxons ciblés étaient les suivants :

- Flore / habitats
- Insectes (orthoptères, rhopalocères et odonates)
- Mammifères
- Reptiles
- Avifaune (migratrice/rassemblés – sédentaire, nicheuse précoce)

Les inventaires ont été réalisés en 2 passages :

- Un passage à l'automne, le 15 octobre 2019, réalisé par Clément FOURREY
- Un passage en fin d'hiver / début de printemps, le 12 mars 2020, réalisé par Lyse TEXIER, par temps ensoleillé (10°C à 16°C) et vent faible.
- Un passage au printemps, le 20 mai 2020, réalisé par Lyse TEXIER par une météo ensoleillée (18°C) et vent faible.

#### **3.1.2 – Méthode des inventaires**

##### ⇒ **Flore**

Les différentes unités végétales présentes sur le site (haies, prairies, friches...) ont été parcourues exhaustivement afin d'obtenir un inventaire le plus complet possible. L'inventaire recense les milieux, selon le code Corine Biotopes, avec les différentes strates ou espèces présentes.

Les passages sur le terrain ont permis d'inventorier la flore tardive en période automnale et la flore précoce en début de printemps.

##### ⇒ **Oiseaux**

Les populations d'oiseaux peuvent avoir une utilité assez élargie du site et des habitats (migration, repos, nidification,...). Ainsi, chaque habitat du site a été prospecté.

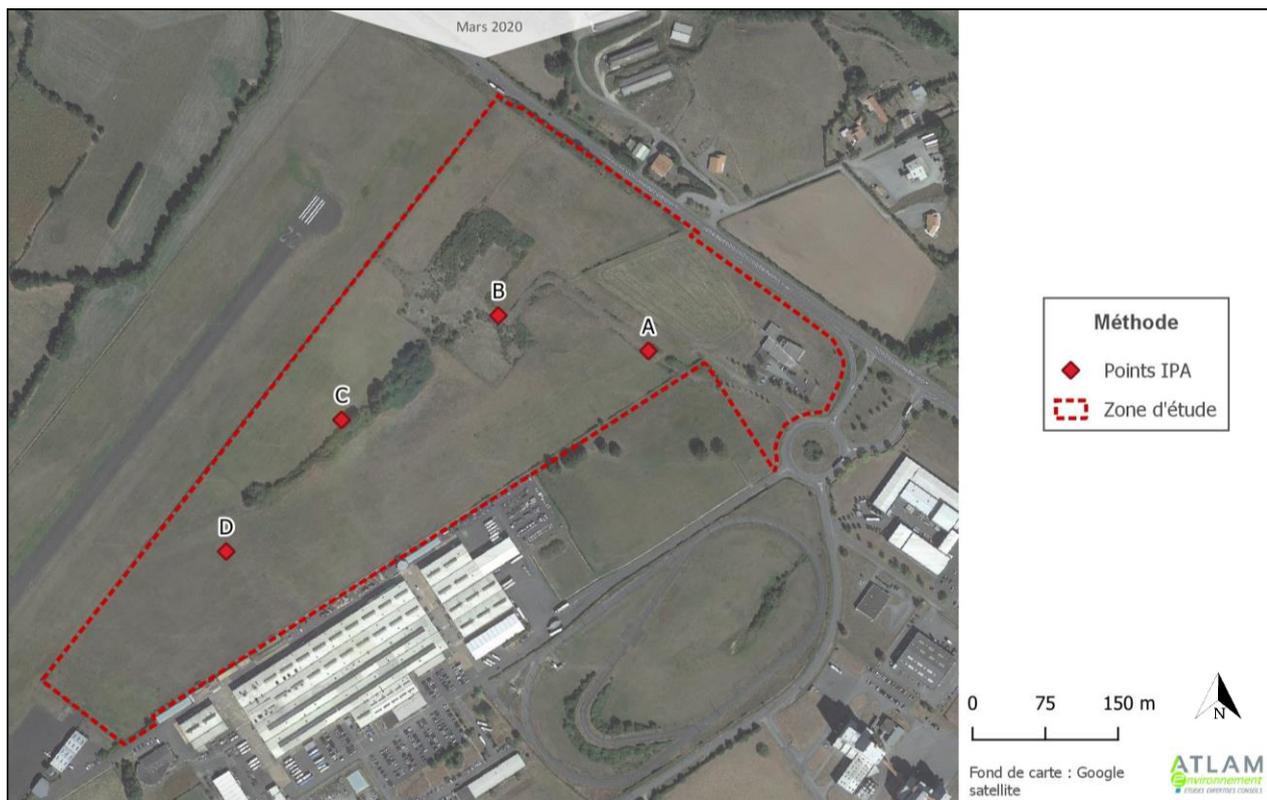
Les prospections ont été réalisées en 4 points fixes, sous la forme d'un protocole normalisé de type *Indice Ponctuel d'Abondance*, durant lequel l'observateur a dénombré les contacts par espèce.

Deux méthodes d'identification ont été utilisées durant ce protocole :

- Identification à vue des individus ;
- Identification à l'ouïe des chants ou cris émis.

L'inventaire commence en début de matinée avec une durée de 15 minutes minimum par points.

## LOCALISATION DES POINTS D'INVENTAIRE IPA



Le statut de nidification a été déterminé en fonction de l'activité de chaque espèce sur le site. Les catégories suivantes ont été utilisées :

- Ali : L'oiseau s'alimente sur le site sans que sa nidification soit attestée ou possible.
- P : L'oiseau est posé sans manifester de comportement particulier.
- V : L'oiseau est observé en transit sur le site, sans s'y arrêter.
- M : L'oiseau est en migration.
- NPO : Nidification possible : observation d'un mâle chanteur en période de reproduction, ou présence d'un individu dans un habitat favorable pour nicher.
- NPR : Nidification probable : observation d'un couple dans un milieu favorable pour nicher, parades nuptiales, comportement territorial marqué, présence de plaques incubatrices, etc.
- NC : Nidification certaine : présence d'adultes en train de nourrir, jeunes fraîchement éclos ou envolés, etc.

Les résultats de l'inventaire expriment, d'une part la diversité spécifique de la zone prospectée (qualitatif), et d'autre part l'utilisation du site de chaque espèce (statut de nidification).

### ⇒ Reptiles

Méfiant et discrets les reptiles recherchent particulièrement les zones pouvant offrir trois caractéristiques vitales pour leur biologie : l'ensoleillement, la nourriture, le refuge.

Les inventaires ont été réalisés par transects, en parallèle de l'inventaire des autres espèces (insectes, mammifères), autour des zones favorables (haies, diverses lisières ...), avec un repérage à vue des individus en thermorégulation (exposés au soleil).

Les matériaux naturels ou artificiels, rencontrés durant le parcours, ont également si possible été soulevés et remis à leur place d'origine, afin de voir si des individus se réfugiaient en dessous.

⇒ **Amphibiens**

Le site du projet ne comporte pas de points d'eau. Ainsi, ce sont les individus en phase terrestre qui ont été recherchés durant les inventaires, en parallèle des autres inventaires.

⇒ **Insectes (odonates et rhopalocères)**

Ces deux groupes sont ici regroupés car assez proches en termes de déplacement et de méthode d'inventaire.

Cet inventaire reprend et a été couplé avec les transects réalisés pour les reptiles. Les individus ont été recherchés le long des haies, des zones herbacées plus ou moins développées et des fossés et identifiés visuellement à distance, ou bien en main après capture au filet. Après identification, les individus sont évidemment relâchés.

La prospection s'est réalisée par temps plutôt chaud et ensoleillé avec un vent faible (<20km/h). Toutes ces conditions sont importantes à prendre en compte pour une détection optimale de ces espèces.

L'inventaire a ciblé les individus adultes, mieux repérables que les chenilles chez les papillons, et plus facilement identifiables que les larves chez les odonates.

⇒ **Insectes (orthoptères)**

Là encore, la méthode d'inventaire reprend les transects établis pour les reptiles et autres insectes. Chaque individu entendu (stridulations) ou vu a été identifié directement ou après capture.

⇒ **Insectes (coléoptères saproxyliques)**

L'inventaire à ces périodes a consisté à rechercher des indices de présence sur les vieux arbres (cavités, sorties de galeries) des deux principales espèces à enjeux localement : le grand capricorne *Cerambyx cerdo*, le lucane cerf-volant *Lucanus cervus*.

⇒ **Mammifères (autres que chiroptères)**

Les mammifères restent des animaux très discrets et difficilement visibles en journée, c'est pourquoi leur présence a été révélée soit directement à vue, soit par les indices de présence (fientes, terriers, restes de repas,...). Les inventaires ont ainsi été réalisés au gré des parcours effectués, tout en portant une attention particulière aux zones plus favorables à la présence d'indices, telles que les pierres, poteaux, talus exposés...

## 3.2 – Habitat du site – Flore

### **3.2.1 - Contexte général**

Le site d'étude, située entre une zone d'activités et un aéroport s'inscrit en contexte relativement préservé par rapport aux secteurs ouverts présents aux alentours. En effet, ce dernier correspond en majorité à une vaste prairie de fauche avec un cordon boisé, quelques haies buissonnantes, un secteur de friches dominé par les saules, un espace vert tondu et une petite parcelle cultivée.

### **3.2.2 - Description des habitats**

#### ⇒ **Prairies à fourrage des plaines (code CORINE Biotopes : 38.2)**

Cet habitat domine la majorité du site d'étude. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche plus ou moins oligotrophes par secteur. Elle se compose essentiellement de ray-grass semé et d'un cortège d'espèces de graminées communes comme le dactyle aggloméré et la flouve odorante ainsi que d'herbacées communes, telles que la cardamine des prés et l'achillée millefeuille. La végétation s'y développant est peu diversifiée.



#### ⇒ **Cultures (code CORINE Biotopes : 82.1)**

Une petite parcelle cultivée est présente au nord/est de la zone d'étude. Certaines espèces spontanées très communes se développent dans ce milieu probablement en déprise.



#### ⇒ **Prairie oligotrophe (code CORINE Biotopes : 35)**

Cet habitat se rapproche de l'habitat Corine Biotopes "prairies siliceuses sèches" qui correspond aux prairies atlantiques et sub-atlantiques des sols fortement acides et pauvres. Cependant, un inventaire exhaustif de la flore étant très difficile à réaliser dans la période des relevés, il est difficile de caractériser cet habitat et notamment de conclure sur son caractère siliceux.

Néanmoins, il s'agit probablement d'une zone décaissée suite à l'enlèvement des fondations d'un bâtiment, sur laquelle l'épaisseur de terre végétale est très réduite, expliquant son caractère oligotrophe. Elle est recouverte en majorité de mousses type *Polytrichum sp.* et de lichens.

Elle ne présente pas un intérêt exceptionnel mais peut toutefois accueillir un cortège d'espèces floristiques peu communes (taxons spécialisés).



⇒ **Haie bocagère (code CORINE Biotopes : 84.2)**

Le linéaire de haie sur le site est d'environ 1 km. Elles se développent pour la plupart en marge du site d'étude. L'ensemble de ces haies champêtres appartiennent à la strate buissonnante. Il s'agit donc de haies basses plus ou moins denses, dominées par le prunellier, la ronce commune, l'églantier ou encore quelques chênes pédonculés et frênes élevés.



⇒ **Fourré (code CORINE Biotopes : 31.8)**

Des fourrés plus ou moins denses se développent ponctuellement et sont constitués en majorité de saule marsault, de ronce commune et ajonc d'Europe. Cet habitat se développe et envahit progressivement la prairie oligotrophe du site.



⇒ **Bosquet (code CORINE Biotopes : 84.3)**

Une bande boisée se développe au centre du site. Cet habitat s'élargit progressivement avec le développement des ligneux.

Les espèces dominantes qui la composent sont le chêne pédonculé et le frêne élevé pour la strate arborée et la ronce commune, le fragon, le prunellier ou encore le sureau noir pour la strate arbustive. En strate basse on retrouve notamment la jacinthe des bois. Cet habitat isolé sur le site est peu répandu à proximité directe du site. Il constitue donc une zone refuge pour la faune.

⇒ **Espace vert d'accompagnement (code CORINE Biotopes : 85.1)**

Un espace vert constitué d'une pelouse tondue entoure le bâtiment situé à l'extrémité nord/est du site.

Les espèces qui le composent sont caractéristiques de ce type d'habitat anthropisé sans intérêt pour la faune et la flore locale.



Les habitats identifiés sur le site ne sont pas d'intérêt communautaire conformément à la directive "Habitats, Faune, Flore".

HABITATS DU SITE D'ETUDE



**ATLAM**  
Environnement  
ETUDES EXPERTISES CONSEILS

0 100 200 m



Source : BD ORTHO®

Occupation du sol/habitats (Corine Biotope)	
Prairie à fourrage des plaines (38.2)	Culture (82.1)
Bosquet (84.3)	Espace vert d'accompagnement (85.1)
Prairie oligotrophe (35)	Haie bocagère (84)
Fourré (31.8)	Bâti
	Zone d'étude

### 3.2.3. – Enjeux floristiques du site

Les espèces représentées sur chacun des habitats du site sont listées dans le tableau ci-après.

Sur les 2 périodes d'inventaire, 50 espèces floristiques ont été recensées, dont la plupart sont très communes.

Aucune de ces espèces n'est protégée et aucune ne possède de statut particulier sur la liste rouge régionale. De plus, il n'y a pas de taxon déterminant de ZNIEFF en Poitou-Charentes. Ainsi, aucune espèce présente sur le site d'étude n'est patrimoniale.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitat"	Protection	LR F	LR R	ZNIEF R	Prairie à fourrage des plaines	Haie champêtre	Bosquet	Prairie oligotrophe	Fourré	Espace vert d'accompagnement
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	/	/	LC	LC	/		x	x		x	
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Arum italicum</i>	Arum d'Italie	/	/	LC	LC	/						
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	/	/	LC	LC	/			x			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	/	/	LC	LC	/						x
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	/	/	DD	/	/	x					
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	/	/	LC	LC	/				x		x
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	/	/	LC	LC	/		x	x			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	/	/	LC	LC	/	x	x				
<i>Cladonia sp.</i>	Cladonia	/	/	/	/	/				x		
<i>Silène latifolia</i>	Compagnon blanc	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	/	/	LC	LC	/	x	x				
<b><i>Digitalis purpurea</i></b>	<b>Digitale pourpre</b>	/	/	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>x</b>			<b>x</b>			
<i>Prunus spinosa</i>	Epine noire, Prunellier	/	/	LC	LC	/		x	x		x	
Eucalyptus	Eucalyptus	/	/	/	/	/						x
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	/	/	LC	LC	/	x		x			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	/	/	LC	LC	/	x			x		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	/	/	LC	LC	/		x				
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	/	/	LC	LC	/			x			

LRF : Liste rouge nationale ; LRR : liste rouge Poitou-Charentes ; ZNIEFF R : Espèces déterminantes en Poitou-Charentes ; Protection : protection nationale et/ou protection régionale/départementale  
LC : espèce en préoccupation mineure.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitat"	Protection	LR F	LR R	ZNIEFF R	Prairie à fourrage des plaines	Haie champêtre	Bosquet	Prairie oligotrophe	Fourré	Espace vert d'accompagnement
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	/	/	LC	LC	/		x	x			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	/	/	LC	LC	/			x			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	/	/	LC	LC	/		x	x			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	/	/	LC	LC	/	x		x			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée, Sauge des bois	/	/	LC	LC	/		x	x			
<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille	/	/	LC	LC	/	x			x		
<i>Dioscorea communis</i>	Herbe aux femmes battues, sceau de Notre Dame	/	/	LC	LC	/			x			
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	/	/	LC	LC	/			x			
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	/	/	LC	LC	/			x			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun	/	/	LC	LC	/	x			x		
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron des champs	/	/	LC	LC	/	x		x			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	/	/	LC	LC	/		x	x			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	/	/	LC	LC	/						
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience sauvage	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Poa sp.</i>	Pâturin	/	/	/	/	/				x		
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite Centaurée	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	/	/	LC	LC	/	x			x		x
<i>Helminthotheca echinoides (anc. Picris echinoides)</i>	Picride vipérine	/	/	LC	LC	/		x				
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit sp.	/	/	/	/	/				x		x
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	/	/	LC	LC	/	x			x		x
<i>Plantago media - L.</i>	Plantain moyen	/	/	LC	LC	/				x		

LRF : Liste rouge nationale ; LRR : liste rouge Poitou-Charentes ; ZNIEFF R : Espèces déterminantes en Poitou-Charentes ;  
Protection : protection nationale et/ou protection régionale/départementale  
LC : espèce en préoccupation mineure.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitat"	Protection	LR F	LR R	ZNIEFF R	Prairie à fourrage des plaines	Haie champêtre	Bosquet	Prairie oligotrophe	Fourré	Espace vert d'accompagnement
<i>Polytrichum sp.</i>	Polytric	/	/	/	/	/			x	x		
<i>Malus sp.</i>	Pommier sauvage	/	/	/	/	/			x			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	/	/	LC	LC	/	x					
<i>Lolium perenne</i>	Ray grass	/	/	LC	LC	/	x					x
<i>Rubus sp.</i>	Ronce commune	/	/	/	/	/	x	x	x	x		
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens, églantier	/	/	LC	LC	/		x	x		x	
<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	/	/	LC	LC	/			x			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	/	/	/	/	/					x	
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon Jacobée	/	/	/	/	/	x					
<i>Silene dioica</i>	Silène dioïque, Compagnon rouge	/	/	/	/	/	x					
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	/	/	/	/	/		x	x			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	/	/	/	/	/	x					x
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	/	/	LC	LC	/						x
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	/	/	LC	LC	/				x		
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca	/	/	LC	LC	/	x	x				
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	/	/	LC	LC	/					x	

LRF : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge Poitou-Charentes ; ZNIEFF R : espèces déterminantes en Poitou-Charentes ; Protection : protection nationale et/ou protection régionale/départementale  
Colonne Liste Rouge France et Poitou-Charentes : LC = espèce en préoccupation mineure.

Aucune espèce floristique identifiée lors de cet inventaire n'est protégée mais une espèce est considérée comme patrimoniale en Poitou-Charentes : la digitale pourpre.

Les prairies sont constituées d'espèces communes et malgré les quelques espèces spontanées qui s'y développent en bordure, elles ne représentent pas un enjeu au niveau floristique.

La prairie oligotrophe au centre de la friche et sur l'ancien chemin est un milieu moins commun sur lequel se développe des espèces pionnières. Il est donc susceptible d'abriter des espèces floristiques d'intérêt. Un passage plus tard dans la saison permettrait de l'affirmer.

Le bosquet ne présente pas d'enjeu floristique mais il représente un enjeu en termes de capacité d'accueil de la faune.

La friche au centre du site ne représente pas un enjeu.

## 3.3 – Faune

### 3.3.1 - Contexte général

Malgré son implantation entre un aéroport et une zone d'activité, le site du projet s'inscrit dans un contexte bocager préservé et potentiellement intéressant pour la faune. Le site est susceptible d'accueillir une avifaune nicheuse patrimoniale et abrite potentiellement des espèces de mammifères, de reptiles ou d'insectes d'intérêt.

### 3.3.2 – Enjeux du site pour les reptiles

La recherche d'individus effectuée le long des haies présentes sur le site a permis d'identifier deux espèces de reptiles.

En effet, les reptiles utilisent ce site, notamment les prairies oligotrophes et les secteurs empierrés le long des anciens chemins et de la friche. Ces secteurs s'avèrent particulièrement favorables à la couleuvre à collier et au lézard des murailles.

Les haies présentes sur le site constituent des habitats refuges indispensables aux reptiles.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitats"	Protection France Arrêté du 19/11/2007	Liste Rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante Poitou-Charentes
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre à collier	/	Art. 2	LC	LC	/
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Annexe IV	Art. 2	LC	LC	/

Colonne Liste Rouge France et Poitou-Charentes : LC = espèce en préoccupation mineure.

**La couleuvre à collier et le lézard des murailles sont deux espèces protégées dont les populations sont relativement bien portantes au niveau régional et local. Le site d'étude revêt donc un enjeu moyen pour ce groupe d'espèces.**

### 3.3.3 – Enjeux du site pour les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été contactée (phase terrestre) durant les inventaires sur le site. En revanche des grenouilles vertes ont été aperçues dans un bassin de rétention présent dans la zone d'activité en bordure est du site.

L'absence de milieux aquatiques sur la zone d'étude limite fortement l'intérêt du site pour ce groupe.

**Le site d'étude ne revêt donc pas d'enjeu pour les amphibiens.**

### **3.3.4 – Enjeux du site pour les mammifères, hors chiroptères**

Une espèce de mammifère très commune a été observée à de multiples reprises sur le site du projet, il s'agit du lapin de garenne. Une importante population est présente sur le site et de nombreuses garennes sont bien visibles au niveau de la friche au centre du site et au niveau du bosquet. Ses populations sont considérées comme "quasi-menacées" en France et en Poitou-Charentes.

Cette espèce apprécie tout particulièrement ce type de milieu herbeux, peu soumis au dérangement. Le lapin de garenne est susceptible d'utiliser l'intégralité du site pour s'alimenter et se reproduire.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Habitats"	Protection France	Liste Rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante Poitou-Charentes
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	/	/	NT	NT	/

Colonne Liste Rouge France et Poitou-Charentes : NT = espèce quasi-menacée.

### **Le site d'étude revêt un enjeu faible pour les mammifères (hors chiroptères).**

Malgré son statut de conservation, le lapin de garenne est une espèce encore très commune et chassable. L'enjeu de conservation de cette espèce est faible.

### **3.3.5 – Enjeux du site pour les oiseaux**

Au total, sur les 2 périodes d'inventaires, 35 espèces d'oiseaux ont été contactées lors des diverses prospections, parmi lesquelles 23 espèces protégées au niveau national et 14 sont patrimoniales

A l'automne, 2 espèces fortement patrimoniales fréquentant le site à cette période ont été observées :

- L'œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)  
Un groupe d'une vingtaine d'individus s'était rassemblé sur l'ensemble des milieux ouverts du site et y semblait cantonné. Ils étaient probablement rassemblés après la nidification avant de débuter leur migration.  
Le contexte du site (terrain bien dégagé en hauteur, et faible perturbation anthropique gênante pour l'espèce) et ses habitats sont aussi potentiellement favorables à la nidification de ce limicole.
- Le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).  
Durant les inventaires, un seul individu a été observé en vol. Le site ne revêt donc pas un intérêt particulier pour cette espèce.



Œdicnème criard – Clément. Fourrey



Vanneau huppé – Clément. Fourrey

Le passage de fin d'hiver / début de printemps, réalisé tôt dans la saison, a permis d'inventorier l'avifaune qui niche précocement sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Oiseaux" 79/409/CEE	Protection nationale Arrêt du 29 oct. 2009	LR France oiseaux Nicheurs (2016)	LR France oiseaux Hivernants (2011)	LR Poitou-Charentes Oiseaux nicheurs 2018	Espèce déterminante Poitou-Charentes	Statut utilisation du site
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPO
<b><i>Alauda arvensis</i></b>	<b>Alouette des champs</b>	<b>Ann. II</b>	/	<b>Nicheur NT</b>	<b>Hivernant LC</b>	<b>VU</b>	/	<b>NC</b>
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPO
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	/	Article 3	Nicheur LC	/	LC	/	/
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	Ali
<b><i>Carduelis carduelis</i></b>	<b>Chardonneret élégant</b>	/	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur VU</b>	<b>Hivernant NA</b>	<b>NT</b>	/	/
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Ann. II	/	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPO
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	Article 3	Nicheur LC	/	LC	/	NPR
<b><i>Falco tinnunculus</i></b>	<b>Faucon crécerelle</b>	/	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur NT</b>	<b>Hivernant NA</b>	<b>NT</b>	/	<b>Ali</b>
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPR
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Ann IIB Dir Ois	/	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	/
<i>Larus sp.</i>	Goéland sp.	/	/	/	/	/	/	V
<b><i>Turdus viscivorus</i></b>	<b>Grive draine</b>	<b>Ann IIB Dir Ois</b>	/	<b>Nicheur LC</b>	<b>Hivernant NA</b>	<b>NT</b>	/	/
<b><i>Ardea cinerea</i></b>	<b>Héron cendré</b>	/	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur LC</b>	<b>Hivernant NA</b>	<b>LC</b>	<b>X</b>	<b>V</b>
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPR
<b><i>Hirundo rustica</i></b>	<b>Hirondelle rustique</b>	/	<b>Article. 3</b>	<b>Nicheur NT</b>	/	<b>NT</b>	/	/
<b><i>Linaria cannabina</i></b>	<b>Linotte mélodieuse</b>	/	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur VU</b>	<b>Hivernant NA</b>	<b>NT</b>	/	/
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Ann. II	/	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPO
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	/	Article 3	Nicheur LC	/	LC	/	NPO
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPO
<b><i>Passer domesticus</i></b>	<b>Moineau domestique</b>	/	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur LC</b>	/	<b>NT</b>	/	<b>NPO</b>
<b><i>Burhinus oediacnemus</i></b>	<b>Œdicnème criard</b>	<b>Ann I Dir Ois</b>	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur LC</b>	<b>Hivernant NA</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>	<b>NC</b>
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Ann. II/III	/	Nicheur LC	/	NA	/	NPO
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Ann. II	/	Nicheur LC	/	LC	/	V
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Ann. II/III	/	Nicheur LC	Hivernant LC	LC	/	NPR
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	NPR
<b><i>Anthus pratensis</i></b>	<b>Pipit farlouse</b>	/	<b>Article 3</b>	<b>Nicheur VU</b>	<b>Hivernant DD</b>	<b>EN</b>	<b>X</b>	/
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	/
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	/	Article 3	Nicheur LC	/	LC	/	NPR

Colonnes Liste Rouge France et Poitou-Charentes : LC = espèce en préoccupation mineure ; NT = espèce quasi-menacée ; VU = espèce vulnérable ; EN = espèce en danger ; DD = données insuffisantes ; NE = espèce non évaluée ; NA = non applicable.

**Espèces en gras : espèces patrimoniales.**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive "Oiseaux" 79/409/CEE	Protection nationale Arrêt du 29 oct. 2009	LR France oiseaux Nicheurs (2016)	LR France oiseaux Hivernants (2011)	LR Poitou-Charentes Oiseaux nicheurs 2018	Espèce déterminante Poitou-Charentes	Statut utilisation du site
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	/	Article 3	Nicheur LC	Hivernant NA	LC	/	/
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	/	Article 3	Nicheur NT	Hivernant NA	NT	/	/
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	/	Article 3	Nicheur NT	Hivernant NA	VU	X	/
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Ann. II	/	Nicheur VU	/	VU	/	NPO
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Ann IIB Dir Ois	/	Nicheur LC	/	LC	/	/
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Ann IIB Dir Ois	/	Nicheur NT	Hivernant LC	VU	X	NC

Colonnes Liste Rouge France et Poitou-Charentes : LC = espèce en préoccupation mineure ; NT = espèce quasi-menacée ; VU = espèce vulnérable ; EN = espèce en danger ; DD = données insuffisantes ; NE = espèce non évaluée ; NA = non applicable

**Espèces en gras : espèces patrimoniales.**

L'avifaune observée sur le site appartient globalement au cortège des oiseaux communs du bocage du grand ouest français.

Les quelques espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses sur le site observées fin d'hiver / début de printemps ne représente un enjeu de conservation particulier.

Le passage effectué en octobre a permis d'inventorier les espèces migratrices et sédentaires fréquentant le site. Hormis l'œdicnème criard, les espèces contactées ne représentent pas un enjeu de conservation particulier.

Les haies bocagères, dominées par la strate buissonnante et les friches denses offrent des lieux de nidification potentiellement favorables à plusieurs espèces patrimoniales (enjeu potentiel moyen). En effet, le site est très favorable à la nidification du chardonneret élégant, de la linotte mélodieuse, de l'alouette des champs, du bruant proyer, de la tourterelle des bois, du pinson des arbres, espèces observées lors en automne et/ou en fin d'hiver/début de printemps. En effet, ce dernier passage permet de dire que l'alouette des champs et le pinson des arbres nichent probablement sur le site.

La mésange charbonnière, l'accenteur mouchet ou encore le moineau domestique nichent eux, possiblement sur le site et le hibou moyen-duc semble effectivement nicher dans le bosquet au centre du site.

Le site pourrait aussi être favorable au tarier pâtre ou encore la pie-grièche écorcheur.

Des inventaires complémentaires en période printanière et en été seraient nécessaires pour vérifier le statut d'occupation du site pour ces oiseaux et éventuellement confirmer leur statut d'espèce nicheuse sur le site.

La présence de vastes prairies de fauche, d'aspect steppique par endroit, est particulièrement favorable à la nidification de l'œdicnème criard. Par ailleurs, la présence d'un regroupement en période automnale renforce la potentielle nidification de ce limicole patrimonial sur le site.

**La conservation des secteurs boisés, des haies bocagères semble donc importante dans le cadre du projet afin de limiter au maximum les impacts sur l'avifaune patrimoniale.**

La réalisation d'un projet d'aménagement sur ce secteur entrainera probablement la désertification de l'œdicnème criard. Cependant cette espèce dispose localement d'une surface très importante de milieux ouverts favorables à sa nidification et à son regroupement, notamment à proximité directe du site (prairies de fauche bocagères, prairies de l'aérodrome...). Ainsi, l'impact du projet sera réduit et ne sera pas en mesure de remettre en cause l'état de conservation de cette espèce localement.

### **3.3.6 – Enjeux du site pour les chiroptères**

Les inventaires déjà effectués ne ciblaient pas les chiroptères. Mais il ressort que le site offre peu de milieux favorables aux gîtes des chauves-souris (absence de bâtiments). Les habitats ouverts peuvent néanmoins être utilisés comme zone de chasse et de transit par certaines espèces.

**Le site d'étude revêt un enjeu faible pour les chiroptères.**

### **3.3.7 – Enjeux du site pour les insectes**

Lors des trois passages déjà effectués, 9 espèces d'insectes ont été recensées sur le site. Parmi ces espèces, une seule est considérée comme patrimoniale, il s'agit de la méliée orangée. Cette espèce typique des stations sèches à vue ses populations diminuer, en cause, le réchauffement climatique et la raréfaction des prairies maigres.

Nom français	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection France (Arrêté du 23/04/2007)	Liste rouge France	Liste rouge PC	Espèce déterminante en PC
LEPIDOPTERES						
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	/	/	LC	LC	/
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	/	/	LC	LC	/
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	/	/	LC	LC	/
<b>Méliée orangée</b>	<b><i>Melitaea didyma</i></b>	/	/	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>x</b>
Souci	<i>Colias crocea</i>	/	/	LC	LC	/
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	LC	LC	/
ORTHOPTERES						
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	/	/	/	LC	/
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	/	/	/	LC	/
ODONATES						
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	/	/	LC	LC	/

Colonnes Liste Rouge France et Poitou-Charentes : LC = espèce en préoccupation mineure.

**Espèce en gras : espèce patrimoniale.**

Les espèces inventoriées à l'automne sont très communes. Les arbres présents ne sont pas favorables aux insectes saproxylophages protégés. L'absence de points d'eau rend le milieu peu propice aux odonates.

**En revanche la prairie oligotrophe au centre du site est favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères comme c'est le cas pour la méliée orangée identifiée au printemps.**

**Il est possible que l'ensemble des prairies du site soient favorables à l'installation d'espèces patrimoniales de rhopalocères ou d'orthoptères, par exemple : petit collier argenté (*Boloria selene*) ; demi-argus (*Cyaniris semiargus*) ; azuré du trèfle (*Cupido argiades*) ; courtillière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*) ; phanéoptère commun (*Phaneroptera falcata*)....**

HABITATS POTENTIELLEMENT A ENJEU POUR LA FAUNE ET LA FLORE



**ATLAM**  
Environnement  
■ ETUDES EXPERTISES CONSEILS

0 100 200 m



Source : BD ORTHO®

**Enjeux potentiels des habitats**

- Prairie à fourrage  
Enjeu moyen : habitat de nidification potentiel et de rassemblement de l'oedicornème criard, zone d'alimentation de l'avifaune patrimoniale nicheuse, habitat potentiellement favorable à la chasse des chiroptères et des reptiles et à la reproduction de certains insectes
- Prairie oligotrophe  
Enjeu moyen : habitat de nidification potentiel et de rassemblement de l'oedicornème criard, zone d'alimentation de l'avifaune patrimoniale nicheuse, habitat potentiellement favorable à la chasse des chiroptères et à la reproduction de certains insectes et reptiles

- Bosquet et fourré  
Enjeu moyen : habitat potentiel de nidification de l'avifaune, refuge potentiel pour les reptiles et les insectes
- Culture  
Enjeu très faible : pas d'enjeu potentiel
- Espace vert d'accompagnement  
Enjeu très faible : pas d'enjeu potentiel
- Haie bocagère  
Enjeu moyen : habitat potentiel de nidification de l'avifaune, refuge potentiel pour les reptiles, les insectes et les mammifères
- Bâti  
Aucun enjeu potentiel
- Zone d'étude

### 3.4 Préconisations d'aménagement au regard des enjeux potentiels faune/flore

Compte-tenu des enjeux potentiels mis en avant sur le site d'étude lors des 2 campagnes d'inventaire, il serait opportun que le projet d'aménagement intègre les préconisations environnementales suivantes :

- Proscrire les travaux de terrassement en période printanière et estivale et éviter les travaux de nature à remettre en cause la quiétude du site du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre (période de reproduction de la faune et de rassemblement de l'œdicnème criard).
- Limiter au maximum l'impact sur les haies. Si la destruction est inévitable, une compensation à hauteur de 200% minimum doit être envisagée. La plantation de haies buissonnantes ou arbustives denses doit être favorisée ainsi qu'un possible renforcement de certaines des haies existantes avec des essences locales (Voir carte p.28).
- Pour compenser l'impact sur le bosquet au centre du site une création de petits boisements pourra être envisagée aux limites sud et nord du périmètre. Ces boisements seront composés d'essences locales telles que le chêne pédonculé, le châtaignier, le merisier, le frêne élevé et le noisetier.
- Favoriser la conservation des pierriers présents sur le site, habitats potentiels des reptiles (linéaire important aux abords des parties remblayées) ou prévoir une compensation au moins équivalente en pied de haie si destruction. Quelques propositions d'emplacements pour des pierriers sont réalisées page suivante.
- Conserver au moins un espace refuge pour la biodiversité, sur un secteur calme pour favoriser la biodiversité en général. Ce lieu devra être, dans la mesure du possible, le plus vaste possible et d'un seul tenant, pour devenir une zone refuge potentielle à l'œdicnème criard. Un entretien de type fauche annuelle tardive pourra être effectué sur ce ou ces secteurs.
- Afin de permettre la libre circulation de la petite faune du site, des passages de 25x25 cm pourront être réalisés au sol dans le grillage encerclant le site.
- De même pour favoriser la petite faune comme les amphibiens et les reptiles ainsi que les insectes notamment les odonates, deux mares pourront être créées, l'une au nord du site et l'autre au sud, dans les espaces verts de "refuge" à proximité des boisements et passages à petite faune créés. Ces mares devront être conçues selon des caractéristiques écologiques, c'est-à-dire en pente douce principalement, peu profonde (80 cm à 1,20 m au maximum) et des berges végétalisées.
- Maintenir au moins une partie de la friche et de la prairie oligotrophe situées au centre du site. Des zones de friches pourront être créées avec plantation d'aubépines et de prunelliers. Ces zones nécessitent peu d'entretien, juste limité l'expansion des espèces ligneuses.

PRECONISATION D'AMENAGEMENT ET PROPOSITIONS DE MESURES

